



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 25 mars 2021 – 18h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 13

Absents : 1

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Frédéric Thomas, Carlos Machado Coelho, Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz, Cyril Durand, Brigitte Simon, Fabrice Mermin, Joseph Bracco, Patrick Bastien, Sandra Fiorèse.

Absent : Jean-Christophe Eichenlaub

Ordre du Jour :

- Approbation du budget primitif 2021
- Régularisation budgétaire liée au préfinancement du FCTVA
- Vote des taux de fiscalité directe locale 2021
- Convention avec Grand Lac pour apporter une aide supplémentaire à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique en 2021
- Achat d'une remorque et d'un véhicule communal
- Vente de la mini-pelle et du véhicule communal
- Mise en place d'un sens unique sur la route forestière en dehors de la période hivernale
- Questions et informations diverses :
 - Réunion publique sur les travaux de renouvellement d'eau potable aux Légers et La Neuve

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2021 n'étant formulée, il est adopté.

Clarence Appell est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Maire présente le budget primitif 2021 qui a été établi comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 675 855 €
- Recettes : 675 855 €

Section d'investissement

- Dépenses : 467 866 € dont 64 159.78 € de restes à réaliser
- Recettes : 467 866 €

Clarence Appell, adjointe aux finances, précise que le budget de fonctionnement a augmenté par rapport à l'année dernière en raison notamment de l'eau qui va nous être facturée par Grand Lac et de l'entretien des voiries qui n'a pas été fait l'année dernière. (30 000 € prévu pour 2021). Elle indique qu'en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, aucune coupe de bois n'a été inscrite cela étant trop incertain et que la DGF allait encore baisser de presque 2 000 € par rapport à l'année précédente. Tout cela nécessite d'être vigilant dans l'exécution du budget. Un point sera fait tous les mois afin de veiller à ce que les dépenses de fonctionnement soient contenues pour préserver la santé financière de la commune.

Le budget d'investissement évolue différemment puisqu'il dépend du programme et des choix de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021 tel que présenté.

REGULARISATION BUDGETAIRE LIEE AU PREFINANCEMENT DU FCTVA

M. le Maire explique que la DDFIP a alerté la trésorerie sur le solde anormal au compte 103 de 22 400€.

Ce compte 103 a été utilisé à tort en 2015 (titre 197 bord 36), dans le cadre du préfinancement du FCTVA par deux emprunts, chacun de 11 200€, contractés auprès de la CDC (emprunts 9000975 et 9000974). Or, ce compte sera supprimé au 01/01/2022, il convient donc de régulariser cette situation.

Les versements des deux emprunts ont été comptabilisés au crédit du compte 103, au lieu du compte 1641.

Ils ont été remboursés par deux mandats chacun de 11 200€ par un débit au compte 1641.

Pour régulariser sur l'exercice comptable 2021, avant le 01/01/2022, il convient de prévoir les crédits budgétaires en section d'investissement afin d'émettre un titre de 22 400€ au compte 1641-16 et un mandat de 22 400€ au compte 103-10.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette régularisation budgétaire
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021

M. le Maire explique qu'il n'y a pas de vote du taux de taxe d'habitation (figé sur 2020-2021-2022 à son niveau 2019 soit 9.70 %). La taxe d'habitation sur les résidences principales étant transférée à l'Etat, pour achever sa suppression progressive d'ici 2023. La commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les autres locaux (résidences secondaires, etc.)

La perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est sensée être compensée auprès des communes, par fusion de la taxe foncière communale avec celle qui était perçue jusqu'en 2020 par le Département et application d'un « coefficient correcteur » permettant d'équilibrer financièrement ce transfert. La colonne « département » disparaîtra ainsi des avis de taxe foncière (le taux communal de taxe foncière 2021 intégrant le taux départemental 2020).

Les taux d'imposition sont actuellement les suivants :

-Taxe foncière bâti : 18.60 %

-Taxe foncière non bâti : 104 %

Les élus sont invités à se prononcer sur le maintien ou l'augmentation des taux ci-dessus.

M. le Maire propose d'augmenter le taux de taxe foncière bâti et de le fixer à 18.80 %.

Clarence Appell explique que la DDFIP de la Savoie n'a pas encore transmis les bases d'imposition pour 2021, mais en faisant le calcul pour sa propre taxe foncière, sur les mêmes bases que l'année 2020, cette augmentation se traduirait par 15 € de plus, en incluant l'augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères) dont le taux est voté par Grand Lac qui va passer de 8.31 à 8.46 %.

L'adjoint aux travaux rappelle que le taux communal du Montcel est le plus bas de toutes les communes alentours et qu'il vaut mieux augmenter légèrement de temps en temps plutôt que beaucoup d'un coup. Cette augmentation permettra de compenser les dépenses prévues en fonctionnement notamment pour la voirie.

Pour Fabrice Mermin ne pas augmenter les taux pourrait, du fait de la situation économique difficile, être un symbole d'entraide auprès de la population quitte à limiter les dépenses communales.

L'adjoint aux travaux précise que notre commune est la plus étendue ce qui demande plus d'entretien.

Cyril Durand indique que l'augmentation en euros n'est pas très forte et que la population peut comprendre cette augmentation si elle est justifiée par des actions précises.

Peggy Viola propose de faire un point au bout d'un an et voir si cette augmentation pourrait constituer une variable d'ajustement pour les années à venir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité les taxes aux taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 18.80 % + 11.03 % (correspondant au taux TFB 2020 du conseil départemental)
- Taxe foncière non bâti : 104 %

CONVENTION AVEC GRAND LAC POUR APPORTER UNE AIDE SUPPLEMENTAIRE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN 2021

Lors du conseil municipal du 25 février 2021, la commune a affirmé sa volonté d'adhérer au dispositif d'aide à l'achat d'un véhicule à assistance électrique mis en place par Grand Lac.

Une convention doit être signée entre Grand Lac, les communes souhaitant apporter une aide supplémentaire et les vélocistes partenaires.

Le dispositif démarrera le 1er avril 2021 et prendra fin au 31 décembre 2021. Les communes ne pourront plus adhérer après cette date. Le montant d'aide de Grand Lac est fixé à 150 € pour 2021, 100 € pour 2022 pour arriver à une fin du dispositif en 2023. Les critères d'attribution des aides sont les suivants :

- Le prix du vélo devra se situer entre 900 € et 3000 € ;
- Limiter à une aide par foyer ;
- Les VTT électriques ou les vélos de courses électriques ne seront pas acceptés.

La mise en place de ces aides et l'animation du dispositif sont confiées à l'agence Ecomobilité, partenaire de la collectivité. C'est elle qui se chargera de la conception et de la distribution des coupons. Le coupon est valable 2 mois, il est délivré dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année en cours.

M. le Maire propose d'allouer pour 2021 une enveloppe de 2 000 € d'aides VAE pour les habitants de la commune, correspondant à 20 bons de 100 €.

Grand Lac avancera la part des communes pour ne faire qu'un seul remboursement aux vélocistes.

Les communes rembourseront Grand Lac durant le dernier trimestre de l'année.

Fabrice Mermin est nommé personne référente pour suivre la distribution des bons en lien avec Grand Lac et l'Agence Ecomobilité.

Les crédits sont régulièrement inscrits au budget.

Il est proposé d'approuver le présent rapport et la convention, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la présente convention ;
- Approuve le montant de l'enveloppe allouée aux aides VAE pour les habitants de la commune, soit 2 000 €, correspondant à 20 bons de 100 € ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNALE ET D'UNE REMORQUE / VENTE DE LA MINI-PELLE ET DU VEHICULE COMMUNAL

L'adjoint aux travaux propose de vendre la mini-pelle de 3.5 T qui est peu utilisée et surdimensionnée pour l'utilisation actuelle de la commune. La location ponctuelle d'une mini-pelle de 2.5 T serait plus adaptée, sachant que le coût à l'année de cette location reviendrait au coût du contrôle technique de l'actuel mini-pelle de 3.5T.

Il propose également de vendre le véhicule 4x4 de la commune qui ne correspond plus aux besoins actuels et d'acquérir à la place un camion plateau à benne basculante et pouvant contenir un volume plus important. Cela ferait gagner en confort de travail pour l'employé communal et éviterait de nombreux allers-retours lors de certains travaux.

La remorque utilisée pour transporter la mini-pelle serait également vendue et remplacée par une remorque porte engin adaptée au nouveau véhicule plateau benne qui remplacera le 4x4.

Concernant le petit véhicule (Pasquali), il sera remplacé l'année prochaine par autre véhicule.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de ces ventes et achats de matériel technique et d'autoriser à engager la procédure de demande de devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le présent rapport et autorise à engager la procédure.

MISE EN PLACE D'UN SENS UNIQUE SUR LA ROUTE FORESTIERE EN DEHORS DE LA PERIODE HIVERNALE

Comme évoqué lors du conseil municipal du 7 janvier 2021, M. le Maire confirme la fermeture de la route forestière en période hivernale du 1^{er} décembre au 15 mars.

En dehors de la période d'hiver, il propose de mettre en place, à titre expérimental, un sens unique dans le sens montant, sauf pour les exploitations forestières et agricoles, à partir de la dernière maison jusqu'au parking en haut situé sur la commune de Trévignin.

Les services du Département ont commandé les panneaux pour indiquer la direction "Le Revard" et orienter la circulation sur la route départementale. Ces panneaux seront posés au bas des routes du Marterey et des Collombs.

Cyril Durand trouve que le trafic augmente partout sur la commune et que la dangerosité de la route forestière n'est fondée sur aucune donnée d'accidentologie mais uniquement sur des impressions. Pour lui, la mise en place de ce sens unique est une restriction de liberté d'aller et venir.

Fabrice Mermin demande si on peut se permettre de faire procéder à un comptage des voitures. L'adjoint aux travaux pense que la commune n'aurait pas les moyens d'engager cette dépense.

Peggy Viola précise au contraire que de nombreux riverains se sont plaints et qu'elle même a pu vérifier le nombre important de véhicules passant sur cette route.

Il est néanmoins rappelé que c'est à titre expérimental, et qu'à l'issue de la première année, il y aura un retour d'expérience des locaux sur la mise en œuvre de ces mesures, ce qui permettra de vérifier leur efficacité.

Pour : 8 (Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Carlos Coelho, Benjamin Bou Aziz, Joseph Bracco, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon)

Contre : 2 (Cyril Durand, Frédéric Thomas)

Abstentions : 3 (Nathalie Jacquier, Patrick Bastien, Fabrice Mermin)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Réunion publique sur les travaux de renouvellement d'eau potable : Grand Lac va effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable (redimensionnement et entretien des tuyaux). Les secteurs de la Croix Blanche, la Neuve, les Légères et les Laurents seront concernés.

Les travaux sont reportés et devraient commencer mi-avril. Grand Lac et la commune organisent conjointement une réunion publique pour informer les habitants concernés sur l'organisation et le déroulement des travaux. Cette réunion aura lieu samedi 27 mars à 9h à la salle polyvalente. Un courrier prévenant les habitants a été distribué.

- Schéma de cohérence pédestre et VTT Grand Lac : Fabrice Mermin présente la cartographie des sentiers sur la commune établie en commission sentiers à Grand Lac. La volonté est de réaliser un maillage avec les communes voisines. Les chemins tracés sont des chemins qui existent déjà mais qui seront répertoriés et diffusés par l'office du tourisme. Suite à la validation des cartographies de chaque commune, Grand lac va établir un budget pour l'entretien et la gestion de ces chemins. Ils seront inscrits dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et deviendront inaliénables.
- Création d'une commission et d'un groupe de travail "Revard" : M. le Maire, Patrick Bastien et Peggy Viola ont rencontré les maires d'Arith et de St-François de Sales afin d'évoquer le développement du plateau du Revard. L'objectif de cette rencontre était d'inciter à une entente autour d'un projet à défendre ensemble auprès du Syndicat Mixte Stations des Bauges, ceci afin que les communes du plateau se réapproprient leur territoire et soient force de proposition dans son développement. Les 3 communes sont d'accord sur l'idée générale d'un projet consistant à valoriser le patrimoine naturel et culturel du plateau du Revard et de le développer de façon maîtrisée, notamment au vu des changements climatiques et de ses conséquences.
Il a été convenu entre les 3 communes qu'une prise de parole conjointe se ferait lors du vote du budget du syndicat le 30 mars.
Il est enfin proposé de monter un groupe de travail entre des élus du Montcel et d'autres personnes intéressées pour réfléchir au futur du plateau du Revard.
- Véhicules gênants : la gendarmerie a posé des contraventions aux véhicules stationnés sur le parking du Nid, la fourrière interviendra si les personnes n'ont pas bougé leur véhicule d'ici 6 jours.
- Procédure pour les demandes d'arrêté de circulation / règlement de voirie :
L'adjoint aux travaux propose de faire établir par un conseil extérieur un règlement de voirie afin de cadrer les demandes d'arrêtés de circulation et d'imposer des contrôles pour que les travaux impactant la voirie soient réalisés correctement et que le coût des éventuels de mal façons ne reviennent pas à la charge de la commune par la suite.
Clarence Appell, reconnaît la nécessité d'imposer des règles précises aux entreprises travaillant sur les voies communales. Patrick Bastien précise qu'effectivement de nombreuses entreprises ne tiennent pas compte des habitants et imposent leur organisation.
Clarence Appell rejette toutefois l'idée de faire appel à un conseil extérieur qui viendra ajouter une dépense supplémentaire au budget. Elle propose de se renseigner sur les règlements de voirie existants et voir si l'on peut le mettre en place nous même.
- Prochain conseil municipal le 29 avril 2021

Fin de séance : 20h45

Le Maire,



Antoine HUYNH

